

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **2 novembre 2009**

Délibération n° 2009-1043

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Inter aide pour la réalisation de 12 points d'eau potable, la construction de latrines dans le département de Damot Gale en Ethiopie - Année 2009**

service : **Direction de l'eau**

**Rapporteur : Monsieur Colin**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 23 octobre 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 3 novembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benekadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mme Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Llung, Longueval, Lyonnet, Morales, Mme Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pillon, Pilonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Philip (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Passi (pouvoir à M. Plazzi), Mme Peytavin (pouvoir à M. Jacquet), MM. Blein (pouvoir à M. Ferraro), Auroy (pouvoir à M. Abadie), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Pierron), M. Balme (pouvoir à M. Lévêque), Mmes Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), Chevallier (pouvoir à M. Coste), MM. Cochet (pouvoir à M. Petit), Flaconnèche (pouvoir à M. Appell), Genin (pouvoir à M. Le Bouhart), Mme Ghemri (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Lebuhotel (pouvoir à M. Chabrier), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Muet, Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à Mme Dubos), MM. Réale (pouvoir à M. Claisse), Sangalli (pouvoir à M. Suchet), Serres (pouvoir à M. Roche), Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Terracher (pouvoir à M. Llung), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : M. Albrand, Mme Bocquet, M. Dumas, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Kabalo, Mme Levy, M. Louis, Mme Palleja, MM. Pili, Touraine, Turcas, Vurpas.

## **Séance publique du 2 novembre 2009**

### **Délibération n° 2009-1043**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Inter aide pour la réalisation de 12 points d'eau potable, la construction de latrines dans le département de Damot Gale en Ethiopie - Année 2009**

service : Direction de l'eau

#### **Le Conseil,**

Vu le rapport du 15 octobre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

#### *Généralités sur le Fonds eau*

Par délibération en date du 19 mai 2003, le conseil de Communauté a approuvé la modification de l'article 26-2 de l'avenant n° 14 au traité d'affermage entre Veolia eau et la Communauté urbaine, signé le 23 décembre 2002, créant un dispositif financier commun dénommé Fonds de solidarité et de développement durable pour l'eau ou Fonds eau.

Ce dispositif, auquel la Communauté urbaine et la société Veolia environnement contribuent paritairement à hauteur de 300 000 € par an chacune, a pour objectif de financer des actions de solidarité internationale visant l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations des pays du Sud.

Il s'inscrit dans l'objectif défini lors du sommet de la Terre à Johannesburg en 2002 de réduire de moitié la population n'ayant pas accès à l'eau dans le monde d'ici 2015 et dans la politique de coopération décentralisée et de développement durable de la Communauté urbaine soutenant les collectivités locales du Sud.

#### *Le projet*

Ledit projet consistera à fournir l'accès à l'eau potable et l'appui au développement d'un service public de gestion des ressources en eau dans le département du Damot Gale (région sud-Ethiopie).

Créée en 1980, l'association Inter aide est une organisation humanitaire spécialisée dans la réalisation de programmes concrets de développement, qui visent à ouvrir aux plus démunis un accès au développement sur des thématiques répondant à des besoins vitaux tels que l'accès à l'eau potable.

L'intervention proposée se situe en Ethiopie, dans le district du Damot Gale appartenant à la zone du Wolayta. Localisé au centre-nord de la région Sud ; Southern Nations, Nationalities and Peoples Regional State (SNNPRS) sur la bordure occidentale de la vallée du Rift, le Damot Gale compte parmi les districts ruraux les plus peuplés d'Ethiopie avec une densité moyenne proche de 450 habitants par kilomètre carré et paradoxalement un accès en eau potable dérisoire avec une couverture initiale inférieure à 1 %. Le projet prévoit d'intervenir au sein de 6 kebeles (équivalant à une commune) du Damot Gale qui en compte 32 et regroupe une population totale de 215 000 habitants.

Au niveau institutionnel, la récente création des Bureaux de l'eau (BE) rend le contexte favorable à l'établissement de partenariats stratégiques facilitant le développement et l'intégration des acteurs institutionnels dans la création d'un service aux usagers. L'intensité du besoin en eau et l'expertise acquise par Inter aide permettent de se positionner en acteurs ressources répondant à des demandes communautaires et institutionnelles. L'intervention s'articule donc autour des 2 axes : la construction d'ouvrages hydrauliques et la formation des Communautés en matière de gestion et d'assainissement : étendre et répliquer l'expertise développée dans des zones à faible couverture en eau potable, en réponse aux demandes communautaires et institutionnelles.

Le projet est évalué à un total de 89 937 € et la participation sollicitée auprès du Fonds eau s'élève à 30 000 €.

Lors de sa séance du 2 juillet 2009, le comité de pilotage paritaire du Fonds eau a donné son accord pour le financement du projet. La contribution demandée à la Communauté urbaine est donc de 15 000 €, Veolia eau apportant 15 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Vu la loi dite Oudin-Santini du 9 février 2005 ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

#### **DELIBERE**

##### **1° - Approuve :**

a) - le projet de réalisation de 12 points d'eau potable avec borne fontaine, lavoir et abreuvoir ainsi que la construction de latrines traditionnelles et la formation de comités d'usagers dans le département de Damot Gale en Ethiopie,

b) - l'attribution d'une subvention d'équipement de 15 000 €, au titre de l'année 2009, à l'association Inter aide, dont le siège est situé 44, rue de la Paroisse 78000 Versailles,

c) - la convention de financement à passer entre la Communauté urbaine et l'association Inter aide, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer ladite convention.

**3° - La dépense** correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget annexe de l'assainissement - exercice 2009 - compte 674 200 - fonction 2 222.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 4 novembre 2009.**